

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2018

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la première Adjointe au Maire, Mme Marie-Hélène BODIN.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	27	8	0

Secrétaire de séance : Franck MICHOUX

ORDRE DU JOUR

- Approbation des Procès-verbaux des séances des Conseils municipaux des 8 et 23 février 2018,

N°	Libellé	Rapporteur
72	Motion – Vœu présenté par le Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire en séance plénière du 22 février 2018 – Rapport Spinetta : Non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien	Philippe FOURNIÉ
73	Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	Marie-Hélène BODIN
74	Ressources humaines – Égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales de 20 000 habitants	Solange MION
75	Finances – Vote des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2018	Marie-Hélène BODIN
76	Finances – Budget principal de la Ville – vote du budget primitif pour l'exercice 2018	Marie-Hélène BODIN

N°	Libellé	Rapporteur
77	Finances – Budget annexe du Théâtre Mac-Nab – vote du budget primitif pour l'exercice 2018	Frédéric COUTURIER
78	Finances – Budget annexe Foire et Salons – vote du budget primitif pour l'exercice 2018	Frédéric COUTURIER
79	Finances – Budget annexe lotissement « Colombier-Sellier » - vote du budget primitif pour l'exercice 2018	Franck MICHOUX
80	Finances – Autorisations de programmes et de crédits de paiement – créations et révisions des AP/CP	Franck MICHOUX
81	Politique de la Ville – Contrat de Ville – programmation des actions 2018 – attribution de subventions	Marie-Hélène BODIN
82	Jeunesse – Organisation des classes de neige pour l'année scolaire 2018-2019 – Tarification, barème des participations et modalités de paiement accordées aux familles	Marie-Hélène BODIN
83	Éducation – Rythmes scolaires – Rentrée scolaire 2018/2019	Marie-Hélène BODIN
84	Urbanisme – Avis sur la demande d'autorisation pour le projet de parc photovoltaïque	Franck MICHOUX
85	Urbanisme – Classement dans le domaine public communal – Emprises de voirie rue Stalingrad	Franck MICHOUX
86	Urbanisme – Échange sans soulte entre la S.A France Loire et la Ville de terrains situés sur le territoire de Vierzon	Franck MICHOUX
87	Direction Générale – Convention cadre entre la ville de Vierzon et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Philippe FOURNIÉ
88	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – service de l'eau potable – vote du budget primitif pour l'exercice 2018	Jill GAUCHER
89	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – service de l'assainissement collectif des eaux usées – vote du budget primitif pour l'exercice 2018	Jill GAUCHER
90	Régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif – service de l'eau potable – fixation du prix de l'eau à partir de 2018	Jill GAUCHER
91	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – service de l'eau potable – produits irrécouvrables – admissions en non valeur et créances éteintes	Jill GAUCHER
92	Culture et Patrimoine – Convention de partenariat culturel avec l'association Mikrokosmos chœur de chambre et attribution d'une subvention de fonctionnement	Frédéric COUTURIER
93	Culture et Patrimoine – Convention de partenariat culturel avec l'association Trans en Danse et attribution d'une subvention de fonctionnement	Frédéric COUTURIER
94	Culture et Patrimoine – Carrefour de la technologie et de l'innovation 2018 – attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ASTECH	Frédéric COUTURIER

N°	Libellé	Rapporteur
95	Culture et Patrimoine – Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Ligue de l'Enseignement du Cher dans le cadre du 11ème salon du livre jeunesse – convention de partenariat	Frédéric COUTURIER
96	Culture et Patrimoine – Installation du parc Pinocchio sur le site de l'ancienne Piscine Laferrière	Frédéric COUTURIER
97	Culture – Théâtre Mac-Nab – Nouvelle tarification de la saison culturelle	Frédéric COUTURIER
98	Jeunesse – Camps jeunesse séjours d'été 2018 – Tarifs	Frédéric COUTURIER
99	Direction Générale – Avenant n°1 à la convention constitutive du GIP « Centre de santé »	Élisabeth HOVASSE-PRÉLY
100	Développement durable – Adhésions de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, de la Communauté Touraine-Est-Vallées et de la Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois à l'établissement public Loire	Franck MICHOUX
101	Sports – Attribution de subventions exceptionnelles et répartition de la subvention de fonctionnement 2018 à diverses associations sportives	Fabien BERNAGOUT
102	Sports – Piscine municipale Charles Moreira – Nouvelles activités – Fixation des tarifs	Fabien BERNAGOUT
103	Direction Générale – Retrait de la délibération n°18/28 du Conseil municipal en date du 8 février 2018	Fabien BERNAGOUT
104	Ressources humaines – Personnel territorial – renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry	Solange MION
105	Ressources humaines – Personnel territorial – convention de mise à disposition partielle pour le programme de réussite éducative	Solange MION
106	Ressources humaines – Personnel territorial – renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville et Réavie	Solange MION
107	Ressources humaines – Personnel territorial – création d'un service commun « instruction droit des sols » avec la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry	Solange MION
108	Ressources humaines – Personnel territorial – convention de mise à disposition de personnel GIP Centre de santé	Solange MION
109	Ressources humaines – Personnel territorial – modification du tableau des effectifs	Solange MION
110	Associations Relations Publiques – Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles (COSC) de la Ville pour l'année 2018 et approbation de la convention	Solange MION
111	Associations Relations Publiques – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations	Solange MION

N°	Libellé	Rapporteur
112	Associations Relations Publiques – Fête des associations 2018 – fixation du tarif du dîner musical à compter de 2018	Solange MION
113	Jumelages – Échange culturel entre le conservatoire de musique de Vierzon et l'école de musique de Bitterfeld-Wolfen à Bitterfeld-Wolfen du 11 au 17 juin 2018 – Fixation de la participation financière demandée aux participants	Frédéric COUTURIER
114	DÉLIB SUR TABLE : Ressources Humaines – Fixation du nombre de représentants titulaires du personnel aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires et au comité technique et création des commissions consultatives paritaires communes à la ville de Vierzon et à la caisse des écoles	Solange MION

Approbation des procès-verbaux des séances des Conseils municipaux des 8 et 23 février 2018

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/72 MOTION – VŒU PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE EN SÉANCE PLÉNIÈRE DU 22 FÉVRIER 2018 – RAPPORT SPINETTA : NON AU DÉMANTELEMENT DU RÉSEAU FERROVIAIRE DU QUOTIDIEN

Rapporteur : Philippe FOURNIÉ

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de dénoncer sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité,
- d'exprimer sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'État au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité,
- de condamner le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire,
- de demander au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser,
- d'interpeller l'ensemble des parlementaires de la Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/73 ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

La première adjointe au Maire rend compte des décisions prises, par délégation du Conseil municipal, portant notamment sur des signatures de conventions de prêts, des demandes de subventions, une convention de partenariat culturel, la réalisation d'un contrat de Prêt, une location temporaire d'un terrain communal, une location d'une place de stationnement et divers marchés.

18/74 RESSOURCES HUMAINES – ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE 20 000 HABITANTS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales de 20 000 habitants.

18/75 FINANCES – VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2018

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le produit fiscal attendu à 13 817 970 € dont 12 642 297 € au titre des trois taxes locales.

- de fixer pour 2018 les taux comme ci-après :

▪ Taxe d'habitation	20,92 %
▪ Taxe foncière bâtie	23,34 %
▪ Taxe foncière non bâtie	41,56 %

ADOPTÉ PAR :

20 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO.

5 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ).

6 voix contre : M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

4 voix contre par mandat : Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/76 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget principal de la Ville.

ADOPTÉ PAR :

20 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO.

5 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ).

4 voix contre : M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

3 voix contre par mandat : Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU).

2 abstentions : M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

1 abstention par mandat : Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/77 FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe théâtre Mac-Nab.

ADOPTÉ PAR :

20 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO.

5 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ).

6 abstentions : M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

4 abstentions par mandat : Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/78 FINANCES – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe foire et salons.

ADOPTÉ PAR :

21 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

4 abstentions : M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

3 abstentions par mandat : Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU),

1 abstention : Mme RAIMBAULT.

18/79 FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « COLOMBIER-SELLIER » - VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe lotissement « Colombier-Sellier ».

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/80 FINANCES – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT – CRÉATIONS ET RÉVISIONS DES AP/CP

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter les autorisations de programmes et de crédits de paiement, les créations ainsi que les révisions des AP/CP.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/81 POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE – PROGRAMMATION DES ACTIONS 2018 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la programmation des actions 2018 du Contrat de Ville et les plans de financement y afférents,

- de verser aux associations concernées, les subventions correspondantes, ainsi que les aides complémentaires attribuées au titre de la Politique de la Ville pour certaines actions,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer la convention à intervenir, passée entre la Ville et l'A.J.C.V dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €, ainsi que les actes afférents à cette programmation 2018,

- d'imputer les dépenses et les recettes au budget 2018.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

1 abstention : Mme RAIMBAULT.

18/82 JEUNESSE – ORGANISATION DES CLASSES DE NEIGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – TARIFICATION, BARÈME DES PARTICIPATIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT ACCORDÉES AUX FAMILLES

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les tarifs, barèmes des participations et modalités de paiement accordées aux familles , pour les classes de neige 2018-2019.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/83 ÉDUCATION – RYTHMES SCOLAIRES – RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter les principes d'organisation de la semaine scolaire applicables à compter de septembre 2018.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

1 abstention : M. LÉCHELON.

18/84 URBANISME – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de donner un avis favorable à la réalisation et à l'exploitation du projet de parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « Grandes Jonchères » conformément à l'article R.181-38 du Code de l'environnement.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/85 URBANISME – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – EMPRISES DE VOIRIE RUE STALINGRAD

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le classement dans le domaine public communal des parcelles privées communales non bâties cadastrées BW 595 et 597,

- de dire que le transfert de ces parcelles dans le domaine public communal, éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,

- de dire que la présente délibération du Conseil municipal sera publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière de Bourges, accompagnée du procès verbal de délimitation afférent.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.*

9 voix Pour par mandat : *M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).*

18/86 URBANISME – ÉCHANGE SANS SOULTE ENTRE LA S.A FRANCE LOIRE ET LA VILLE DE TERRAINS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de procéder à l'échange sans soulte de parcelles entre la ville de Vierzon et la S.A France Loire comme ci-après :

- parcelles cédées par la S.A France Loire, cadastrées section CT n° 568 pour 340 m², CT 570 pour 88 m², CT 564 pour 3 m², CT n° 561 pour 64 m² et 562 pour 123 m², CT n° 549 pour 12 m², CT n° 550 pour 48 m² et CT n° 551 pour 73 m², CT n° 353 pour 20 m² et 354 pour 20 m², CT n° 553 pour 100 m², CT n° 554 pour 2 m², CT n° 555 pour 67 m², CT n° 556 pour 26 m², CT n° 557 pour 66 m² et CT n° 558 pour 159 m², CT n° 370 pour 790 m², CP n° 487 pour 130 m², BV n° 96 pour 1552 m², BV n° 126 pour 1252 m², DM n° 754 pour 1920 m², CD n° 801 pour 31 m², CD n° 625 pour 695 m², CD n° 864 pour 26 m², BZ n° 1215 pour 410 m², BZ n° 1217 pour 80 m², BZ n° 1218 pour 14 m², BZ n° 1194 pour 2878 m²,

- parcelles cédées par la ville de Vierzon, cadastrées CD n° 855 pour 91 m², CD n° 858 pour 243 m², CD n° 860 pour 105 m², CD n° 861 pour 158 m², CD 856 pour 1 m², CD n° 866 pour 185 m², CD n° 867 pour 2 m², BZ n° 716 pour 41 m², BZ n° 774 pour 54 m², BZ n° 954 pour 2 m², BZ n° 955 pour 371 m², BZ n° 765 pour 34 m².

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.*

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/87 DIRECTION GÉNÉRALE – CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE VIERZON ET LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CCAS)

Rapporteur : Philippe FOURNIÉ

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de délibérer sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer la convention cadre à intervenir entre la Ville et le CCAS et tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/88 RÉGIE DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L’EAU POTABLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L’EXERCICE 2018

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d’approuver le budget primitif 2018 eau potable de la régie de l’eau et de l’assainissement collectif.

ADOPTÉ PAR :

20 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO.

5 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ).

6 abstentions : M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

4 abstentions par mandat : Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/89 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif 2018 assainissement de la Régie de l'eau et de l'assainissement collectif.

ADOPTÉ PAR :

20 voix Pour : *Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO.*

5 voix Pour par mandat : *M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ).*

6 abstentions : *M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.*

4 abstentions par mandat : *Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).*

18/90 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – FIXATION DU PRIX DE L'EAU À PARTIR DE 2018

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°16/24 du 04 février 2016,

- de fixer la part communale du prix de l'eau à 1,39 € HT/m³,

- de fixer à 0,06 € HT/m³ la redevance " préservation de la ressource ",

- de fixer à 52,00 € HT le droit d'accès au service de l'eau potable,

- de fixer le tarif des abonnements annuels en tenant compte du diamètre du compteur comme suit :

- abonnement pour un compteur de diamètre 15 mm : 25,50 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 20 mm : 28,50 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 30 mm : 42,00 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 40 mm : 61,50 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 50 mm : 110,00 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 65 mm : 178,00 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 80 mm : 338,00 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 100 mm : 565,00 € HT.

ADOPTÉ PAR :

20 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO.

5 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ).

4 abstentions : M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

3 abstentions par mandat : Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU).

2 voix contre : M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

1 voix contre par mandat : Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/91 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les produits irrécouvrables, admissions en non valeur et créances éteintes du service de l'eau potable.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

6 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

4 abstentions : M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

3 abstentions par mandat : Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU).

18/92 CULTURE ET PATRIMOINE – CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC L'ASSOCIATION MIKROKOSMOS CHOEUR DE CHAMBRE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'association Mikrokosmos une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € pour 2018 au titre de son partenariat avec la Ville,

- d'approuver la convention de partenariat, passée entre la Ville et l'association Mikrokosmos Chœur de Chambre,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2018, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.*

9 voix Pour par mandat : *M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).*

18/93 CULTURE ET PATRIMOINE – CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC L'ASSOCIATION TRANS EN DANSE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'association Trans en Danse une subvention de fonctionnement d'aide à la création, d'un montant de 10 000 € payable en une seule fois,
- d'approuver la convention de partenariat culturel, passée entre la Ville et l'association Trans en Danse,
- d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense correspondante au budget culture et patrimoine, article 6574/env.20363.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.*

9 voix Pour par mandat : *M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).*

18/94 CULTURE ET PATRIMOINE – CARREFOUR DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION 2018 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION ASTECH

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'association ASTECH une subvention d'un montant de 5 000 € pour l'aider à organiser cette manifestation,
- d'approuver la convention, passée entre la Ville et l'association pour définir les modalités de partenariat avec la Ville,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense correspondante au budget primitif 2018, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.*

9 voix Pour par mandat : *M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).*

18/95 CULTURE ET PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER DANS LE CADRE DU 11ÈME SALON DU LIVRE JEUNESSE – CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 000 euros à la Ligue de l'Enseignement du Cher pour le Salon du Livre Jeunesse à Vierzon qui se déroulera les 12,13 et 14 avril 2018,
- d'approuver la convention ci-annexée établie entre la Ligue de l'Enseignement du Cher, la Ville, l'Inspection de l'Éducation Nationale, la Caisse des Écoles (P.R.E.) et l'association Croc'Livres,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget primitif 2018, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/96 CULTURE ET PATRIMOINE – INSTALLATION DU PARC PINOCCHIO SUR LE SITE DE L'ANCIENNE PISCINE LAFERRIÈRE

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention ci-annexée, passée entre la Ville et la compagnie « Il Teatro di Pinocchio », fixant les conditions de mise à disposition du site de l'ancienne piscine Laferrière,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/97 CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – NOUVELLE TARIFICATION DE LA SAISON CULTURELLE

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger les délibérations suivantes :
- n° 09/282 du 15 octobre 2009,
- n° 10/121 du 20 mai 2010,
- n° 11/25 du 3 février 2011,
- n° 11/88 du 13 avril 2011,
- n° 13/168 du 24 juin 2013,
- n° 14/143 du 26 mai 2014,
- n° 16/109 du 31 mars 2016.

- d'appliquer les tarifs susvisés à compter de la saison 2018/2019 et de la mise en vente de la programmation culturelle du théâtre Mac-Nab.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/98 JEUNESSE – CAMPS JEUNESSE SÉJOURS D'ÉTÉ 2018 – TARIFS

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les tarifs des séjours d'été 2018 comme suit :

Tarifs camps Jeunesse :

-	- BISCAROSSE	- LE ROZIER	- MONTPELLIER
- ANNEES	- 2017	- 2018	- 2018
- AGES	- 12/16 ans	- 13/17 ans	- 17/21 ans
- Nbre jours	- 8	- 7	- 8
- Nbre nuits	- 7	- 6	- 7
- DATES	- 28/07 au 04/08/2017	- 23 au 29 juillet 2018	- 4 au 11 août 2018
- Nbre participants	- 8 jeunes	- 7 jeunes	- 7 jeunes
- Nbre animateurs	- 1	- 2	- 2
- TARIFS			
- Familles vierzonnaises ou non vierzonnaises - mais payant un impôt local sur Vierzon			
- FATL CAF - 19,00 € - 5,00 €	- 116,00 €	- 112,00 €	- 119,00 €
- FATL CAF - 17,00 € - 3,00€	- 133,00 €	- 128,00 €	- 137,00 €
- 0,00 à 210,99	- 160,00 €	- 153,00 €	- 164,00 €

- 211,00 à 270,99	- 166,00 €	- 159,00 €	- 171,00 €
- 271,00 à 350,99	- 173,00 €	- 166,00 €	- 177,00 €
- 351,00 à 401,99	- 180,00 €	- 172,00 €	- 184,00 €
- 402,00 à 570,99	- 186,00 €	- 179,00 €	- 191,00 €
- 571,00 à 620,99	- 193,00 €	- 185,00 €	- 198,00 €
- 621,00 à 820,99	- 200,00 €	- 191,00 €	- 205,00 €
- 821,00 à 920,99	- 216,00 €	- 207,00 €	- 222,00 €
- 921,00 à 971,00	- 233,00 €	- 223,00 €	- 239,00 €
- > à 971,00	- 249,00 €	- 239,00 €	- 256,00 €
- Non vierzonnais (ne payant aucun impôt local sur Vierzon)			
- Extérieur	- 316,00 €	- 303,00 €	- 324,00 €

- d'autoriser le Maire à signer tout contrat ou convention afférents aux activités.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/99 DIRECTION GÉNÉRALE – AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP « CENTRE DE SANTÉ »

Rapporteur : Élisabeth HOVASSE-PRÉLY

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 ci-annexé, comportant la rectification à l'article 7 « le capital s'élève à 35 000 euros »,
- d'autoriser Le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ledit avenant.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/100 DÉVELOPPEMENT DURABLE – ADHÉSIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY, DE LA COMMUNAUTÉ TOURAINE-EST-VALLÉES ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les adhésions de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, de la Communauté de communes Touraine-Est-Vallées et de la Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois à l'Établissement public Loire.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/101 SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ET RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention exceptionnelle de fonctionnement aux associations sportives suivantes :

- 2 000 € à l'association "Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey" pour sa participation au Final Four de la Coupe de France à Paris les 24 et 25 mars 2018,

- 1 000 € à l'association "Cyclo-Touristes Vierzonnais" pour participer à l'organisation des 70 ans du club qui se déroulera le 24 juin 2018,
- 600 € à l'association "Bois d'Yèvre Pétanque" pour l'organisation du Prix de la ville de Vierzon du 24 février 2018,
- 200 € à l'association "S.A.V. Volley" pour participer à l'organisation de tournois au cours de l'année 2018,
- de verser, aux clubs sportifs ayant plus de 1 000 € de subvention annuelle et à réception de leur dossier de demande de subvention, un premier acompte sur la subvention de fonctionnement 2018 représentant 50 % de la subvention 2017, excepté pour le CAJO BASKET qui bénéficiera de l'intégralité de la subvention 2018 en une seule fois,
- de verser, aux autres clubs sportifs dont la subvention de fonctionnement annuelle est inférieure à 1 000 € et à réception de leur dossier de demande de subvention, l'intégralité du montant de la subvention de fonctionnement 2018,

soit la somme totale de 131 945 € répartie comme suit :

ACTIVITÉ CANINE

Agility Éducation Canine	504 €
Sport Canin Vierzonnais	889 €

ARTS MARTIAUX

Aïkido Takemusu Vierzon	168 €
Club d'Arts Martiaux Asiatiques	336 €
Judo Club Vierzonnais	2 757 €
Judo Kodokan Club du Berry	2 050 €
Karaté Club Vierzonnais	935 €
Vierzon Shotokan Karaté	1 074 €

ATHLÉTISME

Club Athlétique Vierzonnais	4 162 €
-----------------------------------	---------

AUTOMOBILE

Carterre promotion	168 €
Vierzon Sport Meca	550 €

BADMINTON

Association Sportive Vierzonnaise de Badminton	889 €
--	-------

BASKET-BALL

Cajo Basket	13 890 €
Union Sportive Vierzonnaise	6 666 €

BILLARD

Amis du Tapis Vert	630 €
--------------------------	-------

BOULE LYONNAISE

Groupement Bouliste	336 €
---------------------------	-------

CANOÉ-KAYAK

Association Nautique Vierzon	588 €
------------------------------------	-------

CYCLISME	
Club Cycliste Vierzonnais	7 285 €
CYCLOTOURISME	
Cyclo-Touristes Vierzonnais	564 €
Vierzon Rando Loisirs	1 000 €
ÉQUITATION	
La Bidauderie Équitation	950 €
Les Écuries de l'Île Bragard	2 060 €
Société Hippique de Vierzon	6 500 €
ESCALADE	
Adhérence	582 €
ESCRIME	
Cercle d'Écime Vierzonnais	1 358 €
FOOTBALL	
S L Chaillot Foot	5 000 €
GOLF	
Association Golf de la Picardière	7 960 €
GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN	
Association de Gymnastique Volontaire	500 €
Association Masculine de Gymnastique d'Entretien	588 €
GYMNASTIQUE SPORTIVE	
La Vierzonnaise	9 215 €
HANDBALL	
Églantine Vierzon Handball	22 500 €
MARCHE	
Amicale Laïque Vierzon Villages (A.L.V.V.)	544 €
MOTO	
Moto Verte Vierzonnaise	1 250 €
NATATION	
Association Nautique Vierzon	1 000 €
PÉTANQUE	
Bois d'Yèvre Pétanque	422 €
Club Bouliste Vierzonnais	422 €
Club Sportif des Municipaux	168 €
PLONGÉE	
Berry Plongée	759 €
RELAXATION	
Les Chemins de l'Éveil	168 €

ROLLER

Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey 12 500 €

TENNIS

Tennis Loisirs Vierzon 422 €

S.A.V. Tennis 6 498 €

TENNIS DE TABLE

Vierzon Ping 1 898 €

TIR À L'ARC

1ère Compagnie des Archers Vierzonnais 922 €

Les arcs Anges..... 350 €

TIR

Club de Tir Sportif 500 €

TRIATHLON

Vierzon Triathlon 18 700 €

TWIRLING

Happy Girls..... 168 €

VOLLEY-BALL

S.A.V. 600 €

- d'attribuer une subvention de 2 500 €, intégrant la subvention annuelle de fonctionnement, à l'association « Boxing Club Vierzonnais » pour participer à l'organisation de galas de boxe comprenant des combats professionnels et amateurs au dojo Jimmy Agard au cours de l'année 2018,

- d'attribuer à l'association "S.A.V. Rugby" le solde de la subvention de fonctionnement 2018, d'un montant de 60 000 €, suivant les modalités de versement ci-après :

- 30 000 €, en avril 2018,
- le solde, d'un montant de 30 000 €, en mai 2018,

- d'attribuer à l'association "Vierzon Football Club" le solde de la subvention de fonctionnement 2018, d'un montant de 98 000 €, suivant les modalités de versement ci-après :

- 49 000 €, en avril 2018,
- le solde, d'un montant de 49 000 €, en mai 2018,

- d'approuver les conventions, ci-annexées, passées entre la Ville et chacune des quatre associations " Églantine Vierzon Handball ", " S.A.V. Rugby " et " Vierzon Football Club " et " Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey " percevant de la Ville, en 2018, une subvention supérieure à 23 000 €,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions établies entre la Ville et lesdites associations,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2018, fonction/sous-fonction 40, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

1 non participation au vote : M. MASSICARD.

18/102 SPORTS – PISCINE MUNICIPALE CHARLES MOREIRA – NOUVELLES ACTIVITÉS – FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n° 16/249 du Conseil municipal du 6 octobre 2016,
- d'appliquer les tarifs de la piscine et les cours d'Aquagym à destination des personnes âgées et retraitées avec le CCAS de la ville de Vierzon et autres organismes,

I - ENTRÉE PISCINE

Entrée unitaire

Enfant moins de 3 ans	gratuit
Enfant moins de 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi	1,70 €
(sur présentation d'une pièce justificative)	
Adultes	2,50 €
Famille (2 adultes et 1 enfant)	5,30 €
Enfant supplémentaire (famille)	1,10 €

Abonnements (cartes valables 1 an à compter de la date d'achat)

Carte 10 entrées enfants moins de 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi	12,50 €
(sur présentation d'une pièce justificative)	
Carte 10 entrées adultes.....	20,00 €

II - ACTIVITÉS MUNICIPALES

Entrées unitaires

1 séance gym aquatique	6,00 €
(à partir de 18 ans sur présentation d'une pièce justificative)	
1 séance aqua senior.....	6,00 €
1 séance bébé à l'heure du bain (le tarif comprend l'enfant et 2 adultes).....	6,00 €
1 séance créneau handicap.....	6,00 €
1 séance vél'eau de 30mn.....	6,00 €

(séance individuelle, à partir de 18 ans sur présentation d'une pièce justificative, sans éducateur, 3 vélos au maximum pendant l'ouverture au public et en période estivale vélo dans l'eau de 10h à 13h30, en fonction de la fréquentation)

Abonnements (cartes valables 1 an à compter de la date d'achat)

Carte 10 séances gym aquatique.....	43,00 €
(à partir de 18 ans sur présentation d'une pièce justificative)	
Carte 10 séances aqua senior	43,00 €
Carte 10 séances bébé à l'heure du bain (le tarif comprend l'enfant et 2 adultes)	43,00 €
Carte 10 séances créneau handicap.....	43,00 €
Carte vél'eau : séance multipliée par le nombre de séance par cycle	8,00 €
(à partir de 18 ans sur présentation d'une pièce justificative)	

Modalités :

- les inscriptions sont limitées à une séance par personne par semaine et l'utilisateur peut inscrire une seule autre personne à cette activité qui se déroule au trimestre,
- paiement à la réservation. En cas d'absence, aucun remboursement ou report de l'activité.

Forfaits annuels :

- École municipale de natation

(apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans)

- pour les Vierzonnais 70,00 €
- pour les non Vierzonnais ne payant aucun impôt local à Vierzon..... 150,00 €

Forfaits payables en une seule fois ou en deux ou trois fois, comme suit :

pour les Vierzonnais :

- 30 € minimum en octobre
- 20 € en novembre
- 20 € en décembre

pour les non Vierzonnais :

- 50 € facturés en octobre, novembre et décembre

Les inscriptions seront acceptées jusqu'à la limite de la capacité d'accueil.

Il convient de préciser :

- que la capacité d'accueil est limitée à 228 enfants,
- que des groupes de niveau seront constitués après des tests et évolueront au cours de l'année,
- que les séances se dérouleront uniquement pendant les périodes scolaires de début octobre à fin juin. L'école de natation ne fonctionnera donc pas pendant les vacances scolaires, et lors de fermetures (techniques, compétition, grèves, etc) et ce, sans donner lieu à un quelconque remboursement.

III – DÉTENTE

Jacuzzi (séance de 10 minutes pour 1 ou 2 personnes)	1,00 €
--	--------

Entrées unitaires (entrée piscine comprise)

1 séance sauna 6,00 €

Abonnements (entrée piscine comprise, carte valable 1 an à compter de la date d'achat)

Carte 10 séances sauna 48,00 €

IV – AUTRES TARIFS

Associations

Sauf convention particulière, et en dehors de la fréquentation du public, toutes les associations ou organismes, tels que centre d'aide par le travail, IME, Hôpital de jour, se verront appliquer les dispositions suivantes :

- la ligne d'eau par heure, sur réservation pendant la période scolaire..... 9,00 €
- le petit bain sur réservation pendant la période scolaire..... 9,00 €

Scolaires des communes extérieures

- Créneau de 50 minutes pour 30 enfants maximum 55,00 €

Collèges et Lycées

- La ligne d'eau et le petit bain par heure..... 23,17 €

Gratuité

Pour les stages sportifs une fois par an, pour les accompagnateurs de groupes, associations ayant pour but la natation (Vierzon natation, Berry plongée, Anv-canoë, Anv-natation, Triathlon), les compétitions Vierzon natation (4 week-ends par an), UNSS, pompiers, gendarmes, le centre de loisirs de Vierzon, passage de diplômes (test centre de loisirs, armée etc...) jumelages, récompenses, etc ...

En cas d'évacuation de la piscine suite à un dysfonctionnement (ex : panne technique), une entrée gratuite sera remise sous forme de coupon.

DIVERS GROUPES ET ORGANISMES (CCAS...)

- Créneau de 60 minutes par groupe 29,00 €

- d'appliquer l'ensemble de ces tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M^{me} BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, M^{me} GAUCHER, M. COUTURIER, M^{me} HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M^{me} MION, M. DUMON, M^{me} MONTIGNY, M. TRIPEAU, M^{me} LAFFONT, M. SANDRIER, M^{me} CHAPPUIS, M. LÉCHELON, M^{me} MILLÉRIOUX, M^{me} OLLIVIER, M. DUPIN, M^{me} RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, M^{me} RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/103 DIRECTION GÉNÉRALE – RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°18/28 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 FÉVRIER 2018

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de retirer la délibération n°18/28 du Conseil municipal en date du 8 février 2018.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/104 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention ci-annexée entre la Ville et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par les services de la Ville, pour l'année 2018,
- de solliciter de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry un premier versement de à la notification de la présente convention représentant les 4/12ème du montant global estimé, soit 102 785,48 €, le solde s'effectuant en 8 versements mensuels de 25 696,37 € de mai à décembre 2018,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention et les avenants à venir pour les années ultérieures.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/105 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE POUR LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de mettre à disposition de la Caisse des Écoles, à compter du 1er mai 2018 un adjoint d'animation titulaire (1/3 temps) qui restera à la charge financière complète de la ville, pour assurer les missions de référent de parcours, sur le programme de réussite éducative,
- d'approuver la convention ci-annexée de mise à disposition de la Caisse des Écoles d'un agent territorial, passée entre la ville et cet établissement public pour la durée du programme de réussite éducative,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention et les actes y afférents,
- d'intégrer comptablement, à compter du 1er mai 2018, les opérations correspondantes.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/106 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE ET RÉAVIE

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention ci-annexée entre la Ville et Réavie pour préciser les missions assurées par les services de la Ville, pour l'année 2018,
- de solliciter de Réavie un premier versement à la notification de la présente convention représentant les 4/12ème du montant global estimé, soit 50 255,89 €, le solde s'effectuant en 8 versements mensuels de 12 563,95 € de mai à décembre 2018,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention et les avenants à venir pour les années ultérieures.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/107 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN « INSTRUCTION DROIT DES SOLS » AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer la convention afférente et les avenants éventuels, et tout acte afférent à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/108 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL GIP CENTRE DE SANTÉ

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la mise à disposition de Madame Virginie Poupat pour le GIP « Centre de santé » pour une durée de trois ans,

- d'autoriser l'Adjointe au Maire déléguée à signer la convention ci-annexée et tous documents se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/109 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs comme susvisé.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/110 ASSOCIATIONS RELATIONS PUBLIQUES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES ET CULTURELLES (COSC) DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2018 ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la ville de Vierzon une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au titre de l'année 2018,
- d'approuver la convention ci-annexée, passée entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du personnel de la ville de Vierzon, pour l'année 2018,
- d'autoriser le Maire ou l'adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget, fonction/sous-fonction 520, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

18/111 ASSOCIATIONS RELATIONS PUBLIQUES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- . 150 € à l'association des Amis du Musée de Vierzon,
- . 150 € à l'Union Départementale des Associations Familiales du Cher pour soutenir son action « Lire et faire lire » sur Vierzon, dans des établissements scolaires et à la crèche,
- . 150 € à l'association Art de Rue,
- . 150 € à l'association Tarot Club Vierzon,
- . 150 € à l'association Camping International de France,
- . 150 € à l'association Les Peintres de La Forêt,
- . 150 € à l'association Laure Créa Loisirs,
- . 150 € à l'association Groupe d'Entraide Mutuelle Odysée,
- . 160 € à l'Association Nationale des Visiteurs de Prison – section de Bourges,
- . 200 € au Comité Départemental d'Union des Associations et des Amis de la Résistance et de la Déportation,
- . 200 € à l'association l'Ornithorynque,
- . 200 € à l'association Chorale les Trois Rives,
- . 200 € à l'Union Française des Centres de Sauvegarde de la Faune Sauvage – Centre de soins de Vierzon,
- . 200 € à l'association Société d'Encouragement du Dévouement et du Bénévolat – Section de Vierzon,
- . 200 € à l'association Jama'vie,
- . 260 € à l'association Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers,
- . 295 € à l'association Rallye Mathématique du Centre,
- . 300 € à l'association Jeunesse au Plein Air,
- . 300 € à l'Association Philatélique de Vierzon,
- . 300 € à l'Association Crématiste du Berry et du Nivernais,
- . 300 € à l'association Scrabble Vierzonnais,
- . 400 € à l'association Drôles de Dames pour l'aider à organiser la soirée d'élection de Miss Pays de Vierzon, au Centre de Congrès, le 13 octobre 2018,
- . 400 € à l'association Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 512ème Section de Vierzon,
- . 400 € à l'association Palette du Monde pour lui permettre de récompenser les lauréats du

Salon d'Automne de la Ville de Vierzon en octobre prochain,

- . 500 € à l'association Là Chez Moi,
- . 500 € à l'association Donneurs de Sang Bénévoles de Vierzon,
- . 650 € à l'association Groupe Théâtral des Trottos,
- . 660 € à l'association Les Berriauds de Vierzon,
- . 750 € à l'association Vent de Folie,
- . 800 € à l'association Accordéons de Concert du Berry,
- . 900 € à l'association Les Medley'dies,
- . 1 200 € à l'association Ciné Rencontres,
- . 1 500 € à l'Association pour la REouverture du CAnal de BErry,
- . 1 200 € à l'association Happy Fit,
- . 1 200 € à l'association On Wheels pour l'aider à organiser son 3ème festival les 8,9 et 10 juin 2018 au Parc des Expositions,
- . 1 450 € à l'association Union des Pêcheurs Vierzonnais dont 1200 € pour le concours de pêche du 14 Juillet 2018,
- . 2 200 € à l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Vierzon,
- . 2400 € à l'association Les Restos du Coeur,
- . 5700 € à la Compagnie Puzzle Centre,
- . 5000 € à l'Amicale du Personnel Communal,
- . 6000 € au Comité des Fêtes de Vierzon.

- d'imputer les dépenses d'un montant total de 38 125 € sur les crédits ouverts au budget 2018, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : *Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.*

9 voix Pour par mandat : *M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).*

1 non participation au vote : *M. MORILLON.*

18/112 ASSOCIATIONS RELATIONS PUBLIQUES – FÊTE DES ASSOCIATIONS – FIXATION DU TARIF DU DÎNER MUSICAL À COMPTER DE 2018

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°16/168 du Conseil municipal du 23 juin 2016,
- d'adopter le montant de 10 € par personne pour la participation financière du buffet des membres des associations lors de la soirée musicale à compter de la session 2018,
- d'imputer les recettes recouvrées dans le cadre de la régie existante, sur le budget Ville,

- d'imputer les dépenses dans le cadre du budget primitif ouvert à l'article 70632 – sous fonction 024.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.*

9 voix Pour par mandat : *M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).*

18/113 JUMELAGES – ÉCHANGE CULTUREL ENTRE LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE VIERZON ET L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE BITTERFELD-WOLFEN À BITTERFELD-WOLFEN DU 11 AU 17 JUIN 2018 – FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DEMANDÉE AUX PARTICIPANTS

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter une participation financière de 70 € par participant à l'échange entre les écoles de musique à Bitterfeld-Wolfen, du 11 au 17 juin 2018,
- d'imputer les recettes au budget Ville 2018 fonction/sous-fonction 048, article 70878.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.*

9 voix Pour par mandat : *M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).*

18/114 RESSOURCES HUMAINES – FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES DU PERSONNEL AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES, AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES ET AU COMITÉ TECHNIQUE ET CRÉATION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES COMMUNES À LA VILLE DE VIERZON ET À LA CAISSE DES ÉCOLES

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de créer à l'identique de ce qui se pratique pour les Commissions Administratives Paritaires, des Commissions Consultatives Paritaires communes à la Ville de Vierzon, au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Écoles,

- de fixer la composition des organismes paritaires comme suit, au regard des effectifs de la Ville et du Centre d'Action Communal de Vierzon au 1^{er} janvier 2018 :

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Commissions Administratives Paritaires						
	CATÉGORIES					
	A		B		C	
VILLE	26		54		380	
CCAS	13		4		145	
Total	39		58		525	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Total H/F	10	29	27	31	171	354
Tranche d'effectif	Inférieur à 40		Au moins égal à 40 et inférieur à 250		Au moins égal à 500 et inférieur à 750	
Nombre de représentants du personnel	2 (a)		4 dont 3 du groupe hiérarchique supérieur (b)		6 dont 2 du groupe hiérarchique supérieur	
Groupe de base	A5 : 2		B3 : 1		C1 : 4	
Groupe supérieur	A6 : 0		B4 : 3		C2 : 2	

(a) aucun agent n'est concerné par le groupe supérieur de la catégorie A6

(b) pour la catégorie B, les fonctionnaires relevant du groupe supérieur (49 agents) étant plus nombreux que ceux relevant du groupe de base (9 agents), la répartition est inversée.

Soit au total pour la catégorie A : 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants, la catégorie B : 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants, la catégorie C : 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants.

COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES

- de créer des Commissions Consultatives Paritaires communes à la Ville, au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Écoles de Vierzon composées comme suit :

Commissions Consultatives Paritaires						
	CATÉGORIES					
	A		B		C	
VILLE	2		13		81	
CCAS	2		/		30	
CAISSE DES ÉCOLES	/		2		1	
Total	4		15		112	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Total H/F	2	2	8	7	20	92
Effectif relevant de la C.C.P.	Inférieur à 11 agents contractuels		Entre 11 et moins de 50 agents contractuels		Entre 100 et moins de 250 agents contractuels	
Nombre de représentants titulaires du personnel	1		2		4	

Soit au total pour la catégorie A : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant, la catégorie B : 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants, la catégorie C : 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants.

COMITÉ TECHNIQUE

Après consultation des organisations syndicales, considérant que lors de cette consultation, le syndicat CGT souhaite une augmentation au maximum de siège ce qui n'est pas le cas pour les autres syndicats CFTD et UNSEA, au regard des règles ci-après, les effectifs de la Ville et de la Caisse des écoles se situant dans la tranche entre 350 et 999 agents, répartis comme suit :

Effectifs des agents relevant du Comité Technique	Nombre de représentants titulaires du personnel
Entre 50 et 349	3 à 5
Entre 350 et 999	4 à 6
Entre 1 000 et 1 999	5 à 8
Entre 2 000 et plus	7 à 15

	Hommes	Femmes	Total
VILLE	262	367	629
CAISSE DES ÉCOLES	2	3	5
Total	264	370	634

- de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

- de maintenir le caractère paritaire du Comité Technique et d'arrêter un nombre de représentants de la collectivité identique à celui fixé pour les représentants du personnel,
- de fixer les modalités de vote du collège employeur avec voix délibérative.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

9 voix Pour par mandat : M. SANSU (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), M. CRINI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme GRISON (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à M. TESSIER), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. ROUSSEAU), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

Fait à VIERZON, le 13 avril 2018

Le Maire,

Nicolas SANSU

Fait à VIERZON, le 13 avril 2018

Le Maire,



Nicolas SANSU